



DOSSIER ÉCOLE

Quand la droite achève l'école républicaine

© Chlorophylle

ÉDITO
L'UFAL, une
culture du débat

p. 3

SANTÉ
Infections à l'hôpital,
une fatalité ? Non

p. 4

SUR LE TERRAIN
Actions des UFAL
locales

p. 14

SOMMAIRE

Editorial

L'UFAL, une culture du débat,
par Michel CANET, **3**

Santé

Infections à l'hôpital,
une fatalité ? Non, **4**

Dossier Ecole

Quand la droite achève
l'école républicaine, **7**

Sur le terrain

Actions des UFAL locales, **14**

@ **A lire : www.ufal.info, le portail
d'information de l'UFAL nationale.
Tout savoir sur l'UFAL ? Rendez-vous sur
www.ufal.org !**

UFAL Info est publié par l'UFAL Nationale
27, rue de la Réunion - 75020 PARIS - tél. 01
46 27 09 25 - fax 01 46 27 23 66 - contact@
ufal.org - www.ufal.org - **Trimestriel** - Prix du
numéro : 2 euros - N° CCAP : 1113 G 82885 -
ISSN : 1761-1296 - **Directeur de la publication** :
Michel Canet - **Rédaction** : Secrétariat national de
l'UFAL - **Maquette** : Aurélie Bui - **Imprimeur** :
Saxoprint EURL - ZAC Paris Rive Gauche -
118/122 avenue de France 75013 Paris - Dépôt
légal : décembre 2011.

Consultez les derniers numéros d'UFAL Info !

Pour consulter les anciens numéros d'UFAL Info,
connectez-vous sur www.ufal.info ou demandez un
exemplaire numérique au siège de l'UFAL en envoyant
un mail à ufalsiege@ufal.org

**UFAL Info n°46 / Dossier Consommation : La
consommation alimentaire des Français**
Santé - Familles - Laïcité

**UFAL Info n°45 / Dossier Dépendance : Résister à
la régression sociale préparée par le gouvernement !**
Bilan UPL 2011 - Laïcité

**UFAL Info n°44 / Dossier Logement : Le logement
n'est pas une marchandise comme une autre**
Education populaire - Egalité - Perte d'autonomie

**UFAL Info n°43 / Protection sociale, logement,
extrême droite... des soucis à se faire**
Santé - Consommation - Petite enfance

**UFAL Info n°42 / Ecole républicaine, les familles
résistent**
Le Grand Paris

**UFAL Info n°41 / Après les vacances, comment
préparer la rentrée sociale ?**
Santé - Territoires - Retraites - Dépendance - Services
publics

**UFAL Info n°40 / Dossier Ecologie : Charbon,
pétrole, nucléaire... et les familles dans tout ça ?**
Energie - Retraites - Université d'été

UFAL Info n°39 / L'UFAL part en campagne
Santé - Laïcité - Education populaire - Ecole - Famille

ÉDITORIAL

L'UFAL, UNE CULTURE DU DÉBAT

Il est reconnu que l'UFAL a une culture du débat. Devant les problèmes sociaux complexes que subissent les citoyens et leurs familles, l'UFAL n'a ni solutions toutes faites, ni vérité révélée. Elle a par contre un socle de valeurs, celles de la République laïque et sociale, et une détermination, celle de tous ses militants à œuvrer pour une société qui respecte ces valeurs.

Et dans ce cadre, les membres de l'UFAL analysent et échangent en vue d'apporter des explications rationnelles et des propositions concrètes.

Le présent UFAL Info, quatrième de l'année 2011, en est un exemple.

Vous y trouverez l'article d'un universitaire qui nous donne à réfléchir ainsi qu'un dossier École qui nous apporte le point de vue de deux membres de notre commission École. Ceci continue le débat interne. Ces articles sont complétés par la vie des UFAL locales en fin de numéro.

Tous ces articles sont matière à débat et les critiques et remarques de nos adhérents et sympathisants sont les bienvenues.

Prochainement, le projet de rapport d'orientation 2012 élaboré par le Conseil d'administration va être envoyé dans toutes les UFAL locales ; ce sera l'occasion pour chacun de se l'approprier en le lisant attentivement et en y apportant toutes les corrections et améliorations que vous souhaitez.

L'avenir de l'UFAL est entre vos mains, le débat continue.

Bon courage et d'avance merci pour votre travail.

Avec mes amitiés,
Michel CANET,
président

Abonnez-vous à UFAL INFO

4 numéros par an / 8 euros

Pour vous abonner, complétez et renvoyez ce bulletin d'abonnement - 4 numéros par an : 8 euros

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉL. : COURRIEL :

INFECTIONS À L'HÔPITAL, UNE FATALITÉ ? NON

Par Georges Ducl¹ • Les infections à l'hôpital sont une réalité que l'on ne saurait nier. L'histoire de l'hospitalisation au cours des siècles montre qu'elles ont toujours été présentes et considérées comme « allant de soi ». Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que les autorités sanitaires ont pris conscience de ce phénomène et ont commencé à mettre en place un système de lutte organisé pour pallier ce risque.

Après la Seconde Guerre mondiale, des comptables du Système nationalisé des soins anglais ont constaté que pour un type d'opérations chirurgicales les coûts variaient selon le lieu de l'intervention et que les dépenses supplémentaires provenaient de complications infectieuses. Aux États-Unis, puis dans l'ensemble des pays occidentaux, des recherches similaires ont abouti à des conclusions identiques suivies de la mise en place d'organisations plus ou moins centralisées et efficaces. En 1962, déjà, l'Organisation Mondiale de la Santé ouvrit le premier cours de formation à la lutte contre ces infections. Dix ans après, le Conseil de l'Europe promulguait des recommandations destinées aux gouvernements des États membres de ce Conseil. En 1988, la France entrait de plain-pied dans cette lutte en promulguant un décret capital pour l'organisation des Comités de Lutte contre les Infections Nosocomiales. Actuellement, sous l'égide de l'OMS et des autorités sanitaires européennes de chaque pays, des programmes de prévention ont été introduits dans chaque établissement public et privé avec succès.

LE CORPS HUMAIN FACE AU MONDE BACTÉRIEN

Dans cette lutte, l'élément déterminant fut la prise de conscience de l'importance du monde bactérien et de sa



relation avec l'homme. Trois chiffres le démontrent brutalement : si le nombre de cellules qui constituent le corps humain est estimé à 13^{10} , celui des bactéries qui colonisent notre intestin est de 14^{10} , soit 10 fois plus. Quant à celles qui sont sur la peau, elles sont de l'ordre de 10^{12} ... L'homme est donc en rapport constant et étroit avec le monde bactérien qui est tout aussi présent dans l'environnement. Globalement la variété des espèces est considérable. Elle est beaucoup plus réduite dans l'environnement immédiat de l'homme. Certaines espèces comme le staphylocoque lui étant

spécifique...

Chez un individu en bonne santé, l'équilibre entre ces deux mondes est le fait de l'existence de la barrière cutanée (la peau) et du système immunitaire dont la complexité s'avère toujours plus grande à mesure que nos connaissances s'étendent. Lorsque l'un de ces systèmes est altéré, voire les deux, simultanément, le risque de contracter une infection est grand. C'est la situation que l'on rencontre lors d'un soin, que celui-ci soit réalisé à l'hôpital, dans une clinique privée ou même au cabinet médical. L'infection hospitalière étant reconnue



actuellement comme étant une infection liée aux soins, lors d'un examen ou d'un traitement.

COMMENT S'EXPLIQUENT LES RISQUES LIÉS AUX SOINS ?

A l'occasion d'une piqûre, d'une prise de sang, d'une biopsie ou de toute autre manœuvre nécessitant l'introduction d'un dispositif médical dans le corps humain, le risque est toujours présent d'introduire avec ce geste des bactéries, des virus ou des champignons pathogènes si les mesures préventives prescrites ne sont pas appliquées. Il en va de même lors d'un acte thérapeutique de quelque nature qu'il soit (pose d'une perfusion, d'une sonde urinaire) et a fortiori lors d'un acte chirurgical.

Les microorganismes susceptibles d'infecter un patient peuvent se trouver dans l'air, sur des surfaces inertes (meubles, murs, sols...) sur des dispositifs médicaux, sur des vêtements (draps, blouses...) dans des aliments, des médicaments et sur les mains du personnel soignant et aussi des patients... Cette liste est loin d'être limitative. Elle montre combien peut être complexe la mise en place d'un programme de lutte qui se doit d'être essentiellement préventif et dont la mise en œuvre doit être pratiquement « automatique ». En fait, il s'agit d'ériger un système de gestion du risque infectieux nosocomial, c'est-

à-dire lié aux soins, tenant compte de toutes les situations susceptibles de transmettre des microorganismes dangereux. D'autant plus que ceux-ci peuvent être résistants aux antibiotiques ; situation fréquente consécutive à une utilisation souvent anarchique de ceux-ci...

Les risques d'infection sont d'autant plus grands que le patient est âgé, avec une immunité diminuée, ou victime d'une affection grave (cancer, poly-traumatisme...), ou maintenu en vie grâce à des appareils multiples et complexes (respirateurs, dialyseurs, nutrition artificielle...) - tel

est le cas des patients en réanimation. La présence de nombreux médecins (de spécialités différentes) d'infirmières, et/ou de collaborateurs spécialisés augmente d'autant le risque de transmission de germes d'un patient à un autre (ou à un membre du personnel) pouvant induire une infection.

L'introduction de nouveaux dispositifs médicaux ou de nouvelles techniques a pour corollaire l'apparition d'un nouveau risque nosocomial. Ce fut le cas avec l'apparition des endoscopes souples utilisés en gastroentérologie pour le diagnostic, notamment des ulcères, en pneumologie et/ou en urologie. La complexité de ces appareils et

le type de matériaux utilisés pour leur confection (besoin de souplesse) ne permettent pas d'utiliser les procédés classiques de stérilisation pour supprimer tout risque de transmissions de microorganismes d'un patient à un autre lors de la succession d'examen pratiqués avec le même endoscope (cas rencontré le plus souvent en pratique privée). Des règles strictes ont été érigées. Sont-elles toujours appliquées et respectées ? Là est la question. L'apparition des examens par ultrasons et leur développement « explosif » nous mettent en face de la même problématique. Or, pour des raisons

un simple soin nécessitant l'introduction d'un dispositif médical dans le corps humain entraîne un risque d'infection

économiques, le ministère et différentes sociétés scientifiques impliquées (gynécologues-obstétriciens, échographes, radiologues, etc.) ont émis une recommandation à minima pour la désinfection des sondes ultrasoniques utilisées pour des examens intra-vaginaux notamment...

LA GESTION « MODERNE » DE CE RISQUE EST GARANTE DE SUCCÈS

Une approche préventive en ordre dispersé ne peut aboutir qu'à un résultat médiocre. Pour augmenter les chances de réussite, il faut faire appel à une tout autre stratégie, par exemple celle

¹ Adhérent de l'UFAL 74, Georges Ducl a été médecin-chef du laboratoire d'hygiène hospitalière de l'hôpital universitaire de Genève, consultant à l'OMS dans la section des maladies transmissibles et professeur à la faculté de pharmacie Louis Pasteur de Strasbourg. Il est actuellement consultant au laboratoire d'analyse microbiologique de l'environnement Amicolab.

introduite en aéronautique pour la prévention des erreurs pouvant conduire à l'accident (en l'occurrence, le décès ou l'invalidité dans notre domaine d'intervention). Le contrôle de tous les éléments techniques : stérilisation des dispositifs médicaux, dispositifs à usage unique, vérification de la qualité microbienne de l'environnement (eau, fluides divers, air...), gestion du médicament et de sa dispensation, reste l'élément déterminant. L'étude de cas d'incidents ou d'accidents graves dans les airs ou à l'hôpital montre que ceux-ci sont multifactoriels, mais avec la nette prédominance du facteur humain, consécutif à un manque de communication entre les différents corps de métier. Si dans l'aviation son amélioration par la mise en place d'un véritable travail en équipe a conduit aux résultats que nous connaissons, il devrait en être de même dans des services hospitaliers où l'infection peut avoir des conséquences graves notamment en orthopédie (pose de prothèses).

Grâce à la mise en place de ces dispositifs de prévention et à la formation permanente des équipes dans les institutions de soins en charge de patients à haut risque, le risque nosocomial diminue. Toutes les enquêtes épidémiologiques nationales ou effectuées dans des services particuliers le démontrent. Globalement, le pourcentage d'incidents infectieux nosocomiaux est de l'ordre de 5 % (voire moins, notamment en chirurgie pour les infections postopératoires).

L'infection liée aux soins est un risque toujours présent compte tenu de notre confrontation permanente avec le monde microbien, mais la gestion « moderne » de ce risque fait que ce n'est plus une fatalité. Mais chacun d'entre nous peut aussi contribuer à sa diminution en respectant des mesures simples comme la désinfection des mains avec un produit alcoolique lorsque l'on entre dans une chambre de patients et que l'on en ressort ou que l'on a touché des objets pouvant être contaminés (poignées de porte, lit...), en ne s'asseyant pas sur les lits, et en

n'étant pas trop nombreux autour d'un patient que l'on visite. Et surtout en respectant scrupuleusement les consignes données par le service en cas d'isolement d'un malade victime, par exemple, d'une infection avec une souche de staphylocoque résistant aux antibiotiques.

CONCLUSION

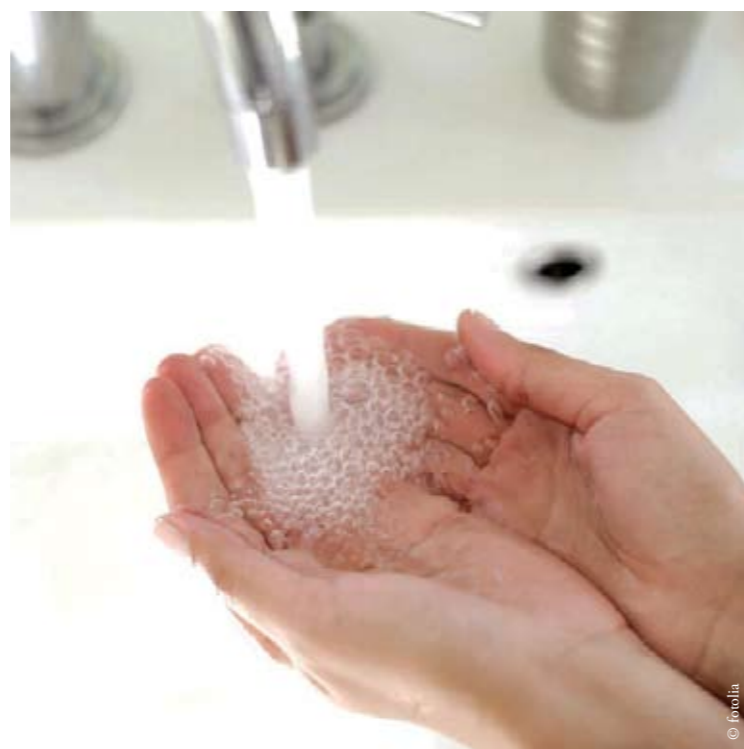
L'infection liée aux soins est de mieux en mieux maîtrisée. Néanmoins, l'introduction de nouvelles techniques et de nouveaux dispositifs médicaux engendrent de nouveaux risques. À l'instar de celui consécutif à l'utilisation de plus en plus fréquente de sondes ultrasoniques intracavitaires (en gynécologie, en obstétrique, etc.).

En France, il est méconnu ou largement sous-estimé, car les enquêtes épidémiologiques nécessaires pour quantifier la fréquence, le type et la gravité de ces infections n'ont pas été entreprises. Or, la littérature internationale fait

état de contamination interhumaine et même de véritables épidémies d'infections gynécologiques induites par ce type d'examen. La question est de savoir quelle pression peut-on entreprendre pour que ces examens ultrasoniques soient sans risque, surtout en pratique privée. A mon avis, les patients ont cette responsabilité en exigeant, chaque fois qu'un examen à risque est effectué sur eux-mêmes la preuve que le dispositif médical a été traité correctement. C'est peut-être aussi le rôle

chacun d'entre nous peut contribuer à la diminution des risques d'infections nosocomiales en respectant des mesures simples

d'associations comme l'UFAL d'avertir et de sensibiliser leurs adhérents à une telle problématique et à leur dire comment poser la question aux praticiens pour qu'ils les informent de manière responsable. En l'occurrence une technique nouvelle de désinfection par les UV existe, faudrait-il encore que les pouvoirs publics en fassent la promotion.



QUAND LA DROITE ACHÈVE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE



Par Marie Perret et Damien Pernet • « À partir du moment où les citoyens approuvent, les yeux fermés, tous les discours et tous les actes d'un homme ou d'un groupe d'hommes, à partir du moment où l'électeur laisse rentrer le dogme dans la politique et se résigne à croire sans comprendre, la République n'existe plus que de nom. Comme la confiance est la santé des monarchies, ainsi la défiance est la santé des Républiques »

Cette remarque du philosophe Alain n'a rien perdu de sa pertinence : à l'heure où les gouvernements cherchent à persuader les peuples qu'il n'y a pas d'autre alternative que de s'en remettre aux nécessités de l'économie mondialisée, à l'heure où la politique ne fait plus que servir des marchés qui pensent, jugent et prescrivent à la place des hommes, la République exige plus que jamais des citoyens éclairés, capables de juger en faisant usage de leur raison. La République a donc plus que jamais besoin de l'école. Mais l'école républicaine n'a jamais été aussi menacée qu'aujourd'hui, dans ses principes et dans son existence même.



LE TEMPS DE TRAVAIL DES PROFESSEURS : UNE QUESTION QUI DONNE LIEU À UN ÉTRANGE CONSENSUS

Par Marie Perret • À propos de l'école, il est au moins une question sur laquelle s'accordent la droite et la gauche : le temps de travail des professeurs. À droite comme à gauche, il s'agit de persuader l'opinion que les professeurs pourraient travailler davantage.

Chacun son style : la droite annonce brutalement qu'elle augmentera de deux heures le service hebdomadaire des professeurs. La raison comptable est clairement affichée : il s'agit d'économiser ainsi 40 000 postes supplémentaires. Le Parti Socialiste (échaudé par le tollé que Ségolène Royal avait soulevé en 2007 lorsqu'elle s'était demandée pourquoi les professeurs ne travaillaient pas 35 heures par semaine) y met davantage les formes : il s'agit de diversifier les missions des professeurs. Prudemment, le PS ne dit mot des conséquences sur leur temps de travail. L'objectif affiché est pédagogique et la méthode employée, douce : rien ne sera imposé aux professeurs qui seront associés aux réformes. Qu'importe le style, la position est la même.

Sur la question du temps de travail des professeurs, deux points font consensus :

1. La mission des professeurs ne saurait se réduire à instruire les élèves. Ces derniers doivent accepter de diversifier leurs tâches : implication dans le projet d'établissement, tutorat, orientation, travail en équipe, ces nouvelles missions doivent désormais faire partie de leur métier.

2. Il faut modifier l'état actuel des services en allongeant la durée de leur temps de travail, c'est-à-dire la durée de leur présence dans les établissements.

Les professeurs ont actuellement l'obligation d'assurer 15 heures de cours par semaine lorsqu'ils sont agrégés et 18 heures lorsqu'ils sont certifiés. L'administration ne peut leur imposer plus d'une heure supplémentaire hebdomadaire. Il est facile d'en conclure que les professeurs travaillent peu, qu'ils sont privilégiés, et ce d'autant plus qu'ils ont davantage de vacances que les autres salariés.

Depuis des années, tout est fait pour entretenir la confusion à propos de la réalité du temps de travail des professeurs.

Pour faire un peu de clarté sur cette question, trois faits méritent d'être rappelés :

1. Ce n'est pas parce que ces derniers sont présents 15 ou 18 heures dans leur établissement qu'ils ne « travaillent » que 15 ou 18 heures par semaine. La durée effective de leur temps de travail est, certes, difficilement quanti-

fiable, mais elle excède très largement le temps de présence devant les classes, si l'on prend en considération le temps qu'ils mettent à préparer leurs cours, à corriger leurs copies, à préparer les conseils de classe mais aussi le temps qu'ils consacrent à des réunions de plus en plus fréquentes (rencontres avec les parents d'élèves, préparation de la journée « portes ouvertes », présentation des réformes, etc.).

2. Même si le salaire des professeurs est versé tous les mois, il ne correspond en réalité qu'à 10 mois de travail et non à 12, car les professeurs ne sont payés ni en juillet ni en août. En toute rigueur, ces deux mois ne peuvent pas être

considérés comme des congés.

3. Le temps de travail des professeurs a été fixé par un décret datant de 1950. Depuis cette date, les salariés ont obtenu cinq semaines de congés payés et sont passés à 39 heures, puis 35 heures de travail par semaine. Pendant que le temps de travail exigé des salariés baissait de 25 %, non seulement le temps de travail légal des professeurs ne baissait pas, mais le temps effectivement travaillé augmentait.

la question de la durée du temps de travail des professeurs est tributaire de la finalité que l'on assigne à l'école publique

Il suffit de rappeler qu'en 1950, une heure hebdomadaire était mécaniquement retranchée des services des professeurs à partir de l'âge de 50 ans, pour mesurer à quel point nous avons changé de monde. La question de la durée de leur temps de travail n'est pas une question isolée. Elle est tributaire de la conception que l'on se fait du métier de professeur, qui est, à son tour, tributaire de la finalité que l'on assigne à l'école publique. On ne s'étonnera donc pas de retrouver, sur ces deux autres questions, le même consensus gauche/droite que sur la question des services des professeurs.

Le métier de professeur a longtemps été considéré comme un métier intellectuel. D'une part parce qu'il consiste à transmettre des savoirs, et d'autre part parce qu'il exige que celui qui les transmet en ait l'intellection, c'est-à-dire qu'il soit capable, à défaut de les avoir découverts, de les comprendre parfaitement par la seule force de son entendement et, de là, de les exposer le plus clairement possible. On voit ainsi en quoi la conception du métier de professeur était liée à la finalité qui était assignée à l'école publique : celle-ci devait être le lieu dans lequel les élèves venaient acquérir des savoirs, acquisition qui supposait, de leur part et à leur tour, un effort d'intellection.

La finalité de l'école a changé : il s'agit désormais de faire en sorte que les élèves s'adaptent et que l'école réponde à la demande sociale. On ne s'étonnera donc pas que le professeur ne soit plus considéré depuis longtemps comme un intellectuel : il est devenu un technicien qui transmet non plus des savoirs mais des informations, non plus des méthodes mais des recettes qui s'apparentent à des automatismes, non plus des œuvres mais des « compétences », dans le cadre défini par le « socle commun ». Ce n'est pas



un hasard si les médias parlent autant de l'introduction des nouvelles technologies dans les établissements scolaires : s'il ne s'agit plus que de transmettre des informations, il est logique que le professeur s'entoure de moyens sophistiqués, tels internet ou powerpoint. À la limite, on pourrait fort bien se passer des professeurs : il suffirait qu'ils consentent à mettre leurs cours en ligne.

Ceux qui s'interdisent de penser cela auront d'autant plus à cœur de mettre en avant la diversification des missions du professeur : la tâche qui consiste à enseigner quelque chose est alors relativisée, elle n'est plus qu'une mission parmi d'autres.

Quand un professeur défend la dimension intellectuelle de son métier, on le considère avec condescendance : on se demande pour quelle obscure raison il a choisi d'être « prof », c'est-à-dire d'exercer un métier que les élites méprisent et qu'elles considèrent comme un métier de « raté ».

À partir du moment où l'on pense que la finalité de l'école publique ne réside plus dans la transmission raisonnée des savoirs, le métier de pro-

fesseur cesse d'être un métier intellectuel. Il est alors logique que la question du temps de travail refasse surface. Un professeur n'a plus besoin d'être érudit, de lire et de relire les œuvres qu'il explique aux élèves. Il n'a donc plus besoin de ce temps durant lequel il n'est plus face à la classe et que les Grecs désignaient par le beau mot de « scholé » : il n'a plus besoin de loisir, lequel, loin d'être le temps du désœuvrement, est celui où un esprit travaille à méditer l'objet qu'il doit éclaircir et à se cultiver. Ce temps était inclus dans le temps de travail des professeurs et justifiait que leurs services soient de 15 ou 18 heures hebdomadaires.

Est-il souhaitable, pour les citoyens et leur famille, que les professeurs soient davantage présents dans leur établissement ? Si l'on pense que les professeurs assurent une mission sociale (résoudre les problèmes sociaux) ou technique (gérer les flux), alors la réponse est oui. Si l'on considère, au contraire, qu'un professeur doit être un esprit érudit, capable d'élever ses élèves grâce aux connaissances qu'il a acquises et à la longue fréquentation des œuvres qui constituent les humanités, alors la réponse ne peut être que négative.

L'UFAL DÉNONCE LA RÉFORME DE L'ÉVALUATION DES PROFESSEURS ET S'INQUIÈTE DES PROPOSITIONS DE L'UMP EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Malgré l'habillage dont le gouvernement la revêt, la politique menée par la droite dans le domaine de l'éducation obéit à une logique purement comptable. Suppressions massives de postes à l'Éducation nationale, suppression de l'année de stage, recours de plus en plus systématique à des vacataires, disparition d'heures d'enseignement disciplinaire et des options rares, il ne fait nul doute que les « réformes » ont pour principale finalité d'imposer à l'école publique un régime de pénurie. Pour la droite libérale, le bénéfice est double : cette « politique » permet de faire des économies susceptibles de satisfaire les marchés et d'en ouvrir un nouveau, celui de l'enseignement privé. Pour les citoyens et leur famille, la perte est considérable : la qualité de l'enseignement public se dégrade au point qu'ils sont de plus en plus nombreux à songer à scolariser leurs enfants dans le privé.

Les citoyens sont attachés aux services publics. Comme dans le domaine de la santé, le gouvernement doit user de subterfuges pour donner à cette politique de destruction de l'école publique quelque apparence de légitimité. La stratégie de communication mise en place repose sur deux « messages » : la question des moyens serait secondaire, et la politique mise en œuvre permettrait de mieux s'adapter aux besoins des élèves. Ces deux messa-

ges sont des contre-vérités. D'une part, il va de soi qu'on ne saurait faire mieux avec moins de moyens. D'autre part, loin de répondre aux besoins des élèves, les « réformes » mises en œuvre détruisent, au nom d'une conception consumériste de l'enseignement, le principal fondement sur lequel reposait l'école républicaine : celui de l'égalité de l'enseignement sur tout le territoire national.

Car il est une autre logique qui permet de rendre compte de la cohérence des réformes qui s'abattent sur l'école publique : la logique du localisme. L'importance donnée aux projets d'établissement s'en inspire et conduit, sinon à marginaliser, du moins à relativiser celle des programmes nationaux. La mise en place du programme « ECLAIR¹ » qui donne aux chefs d'établissement le pouvoir de recruter, en fonction des besoins locaux, leurs équipes pédagogiques, s'inscrit dans le même processus. Le récent arrêté qui entend réformer l'évaluation des professeurs le parachève : l'évaluation pédagogique, qui était confiée jusqu'ici aux corps d'inspection, se trouve ainsi réduite à un entretien professionnel mené par « le supérieur hiérarchique de l'agent ». Comment les professeurs pourront-ils résister aux pressions de leur hiérarchie ? Comment l'enseignement pourra-t-il échapper aux demandes et aux intérêts

locaux ? L'UFAL a dénoncé, à maintes reprises, cette logique qui ne peut aboutir qu'à la rupture du principe d'égalité républicaine et transformer les établissements scolaires en autant de petites entreprises soumises aux impératifs de productivité et de rentabilité.

On ne s'étonnera donc pas de retrouver, dans les propositions en matière d'enseignement que l'UMP vient de rendre publiques, cette logique à la fois comptable et localiste. Il y est prévu que les professeurs puissent être recrutés sur CDI et CDD : ce serait alors la disparition des concours nationaux. Au nom de l'autonomie des établissements, les pouvoirs de la direction se trouveraient encore renforcés : ces derniers pourraient non seulement évaluer les professeurs mais aussi les recruter et les rémunérer. Il est prévu, enfin, que l'État contribue à l'égalité aux dépenses de fonctionnement des établissements privés et publics d'enseignement. Devrait très logiquement suivre la suppression des examens et des diplômes nationaux au profit de diplômes « maison », délivrés localement par l'établissement.

Des dernières pièces qui constituaient le dispositif de l'école républicaine, il ne devrait, alors, plus rien rester.

LES ENJEUX DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EN FRANCE

Par Damien Pernet • Alors qu'un lycéen sur trois est aujourd'hui scolarisé dans l'enseignement professionnel et qu'environ 25 % des bacs délivrés sont des bacs professionnels, cette voie de formation est la plus mal connue du système scolaire français. La commission École de l'UFAL vous propose un éclairage sur ses spécificités et ses enjeux.

QU'EST-CE QUE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ?

Les finalités inhérentes à l'enseignement professionnel sont les mêmes que celles de l'enseignement général et technologique : « *Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté* » (article L. 111-1 du Code de l'éducation). La voie professionnelle n'est donc en rien cantonnée à la formation d'exécutants.

Historiquement, c'est depuis 1976, avec le remplacement des collèges d'enseignement technique (CET) par les lycées d'enseignement professionnel (LEP), que l'enseignement professionnel devient une filière distincte au sein de second cycle, avec un fonctionnement spécifique.

Il existe deux filières principales : la tertiaire et l'industrielle, déclinées en spécialités (maintenance auto, comptabilité, etc.).

Deux statuts sont possibles : formation initiale en lycée professionnel (LP) (statut scolaire de l'élève) et formation initiale en apprentissage, au sein de centres de formation d'apprentis (CFA) (statut salarié de l'apprenti). Par ailleurs, il existe un contrat de



professionnalisation pour les demandeurs d'emploi.

Deux diplômes sont délivrés : le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) et le Bac pro. Le BEP (brevet d'études professionnelles) n'étant plus délivré depuis la réforme de 2008.

Les spécificités : alors que l'enseignement général est « *fondé sur l'exploration des champs disciplinaires, l'enseignement professionnel est basé sur l'exploration des champs professionnels* », l'enseignement technique, lui est « *fondé sur l'exploration des champs technologiques* ».

Enfin, 21 semaines de stages, dits périodes de formation en entreprise (PFE), sont exigées pour l'obtention du bac pro et entre dans la note d'exa-

men. De surcroît, presque toutes les matières (sauf le français et l'histoire/géographie) sont désormais évaluées en contrôle en cours de formation (CCF).

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

Au moyen-âge, la formation professionnelle est entièrement dévolue aux corporations de métiers.

À partir de la Renaissance, l'évolution des pratiques commerciales amène de grandes maisons (les Frügger en Allemagne, les Médicis en Italie) à fonder des écoles pour l'apprentissage de la comptabilité commerciale. Ce sont donc les temps modernes qui

¹ Programme des Écoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite.

inventent l'enseignement technique et professionnel à la faveur du passage progressif de sociétés artisanales à des sociétés manufacturières puis industrielles. Mais ces écoles adaptées sont peu nombreuses. Il faut attendre le 18^e siècle pour qu'il se développe et le 20^e siècle pour qu'il s'institutionnalise.

On peut schématiser en 5 phases l'évolution de l'enseignement technique et professionnel en France.

Première étape, 17^e – 18^e siècle : les premières écoles techniques sont fondées.

À l'origine, l'enseignement technique et professionnel est une voie d'excellence, dont les débouchés sont des métiers d'ingénieurs au service de la puissance économique, politique et militaire.

Deuxième étape, 1815 – 1879 : l'ère des initiatives locales.

Durant cette période, l'enseignement technique est régi par les initiatives locales (communes, département, chefs d'entreprises, ordres religieux). Progressivement, on conçoit d'organiser des filières de formations différenciées sur plusieurs cycles.

Dans le même temps, l'État établit un premier cadre réglementaire diversifiant les filières de formation.

Troisième étape, 1880-1918 : Création d'un réseau d'écoles techniques.

Dans le contexte des lois Ferry, l'enseignement technique se développe, avec notamment la création des écoles pratiques de commerce et d'industrie (1892), mais dans une ambiance de polémique entre les ministères de l'instruction publique et celui du commerce et de l'industrie. L'intégration dans le service public reste donc difficile. On est à la racine, ici, d'un problème récurrent « Qui doit organiser l'enseignement professionnel : les entreprises ou l'État ? »

Quatrième étape, 1919 – 1958 : Institutionnalisation de l'enseignement technique et professionnel.

L'enseignement technique et professionnel se rattache progressivement à l'Éducation nationale et s'organise, avec la création des CFA et des CET, l'organisation de la formation professionnelle des adultes, la création des brevets de technicien (BT), futurs brevets de technicien supérieur (BTS) (cf. Les dates-clés).

Dernière étape, de 1958 à nos jours : Intégration de l'enseignement professionnel dans le système éducatif et problème de la massification.

En 1976, l'enseignement professionnel se sépare de l'enseignement technique et intègre le système éducatif, avec la conversion des CET en LEP. Ces derniers sont censés répondre au problème de la massification de l'enseignement avec la création du Bac pro en 1985.

malgré son intégration progressive dans le service public d'éducation, il y a toujours une pression pour sortir l'enseignement professionnel de l'Éducation nationale

Dès lors, la voie professionnelle est définitivement intégrée au service public, malgré les tentatives du CNPF pour la garder dans son giron (En 1979, celui-ci milite pour la création d'instituts de formation technique et professionnelle comme structure unique de formation en alternance. En réaction, le ministère de l'Éducation nationale introduit des séquences de formations obligatoires en entreprise pour l'obtention du CAP et du BEP).

QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

Tout d'abord, malgré son intégration progressive dans le service public d'éducation, il y a toujours une pression pour sortir l'enseignement professionnel de l'Éducation nationale à travers l'objectif de N. Sarkozy d'orienter un million d'élèves vers l'apprentissage.



« Le rôle des éducateurs ne peut plus être assuré comme hier (...) C'est de plus en plus à l'entreprise qu'il échoit de se charger d'une partie de l'éducation [des élèves] » (L. Parisot, discours au lycée Carnot, 2008)

« La voie de l'alternance est une des voies d'excellence qui mènent à l'insertion ; elle mérite d'être promue et développée. » (L. Wauquiez, salon de l'apprentissage et de l'alternance, 2010)

Même si l'apprentissage n'est pas en soi critiquable, en regardant de plus près, il s'agit aussi de re-privatiser la formation professionnelle. En effet, le taux de réussite aux examens est presque identique en lycée professionnel et en alternance. Mais 25 % des apprentis abandonnent en cours de formation. Donc le taux d'échec y est supérieur. De plus, le taux de poursuite d'études est inférieur. Ainsi, seuls 36 % des CAP poursuivent en Bac pro, 12 % poursuivent des études supérieures après une formation en apprentissage. Donc, statistiquement, l'apprentissage ce n'est pas un ascenseur social supérieur au LP. En outre, le financement est très inégalitaire : la part de la taxe professionnelle reversée pour un

élève inscrit dans un LP public est de 125°. Dans un CFA privé, c'est 989°. Enfin, les enseignants de CFA ne sont pas recrutés par concours, mais sont contractuels.

Ensuite, se pose également le problème du Bac pro en 3 ans. L'amputation d'une année de formation est très problématique. L'introduction du Bac pro en 1985 était liée à la massification. Aujourd'hui, on veut former moins et faire réussir davantage, ce qui se traduira, l'année prochaine, par la disparition de 11 000 places en lycées professionnels. Que penser de l'oral de rattrapage dans sa forme actuelle, qui rattrape, en une vingtaine de minutes, un candidat qui a échoué à l'écrit ? Que penser des modalités de passation en CCF en lieu et place des diplômes nationaux ?

aujourd'hui, on veut former moins et faire réussir davantage, ce qui se traduira, l'année prochaine, par la disparition de 11 000 places en lycées professionnels

Enfin, quelle part pour les enseignements généraux dans cette coupe claire ? Ne doit-on pas rappeler que l'enseignement professionnel ne forme pas seulement des exécutants, mais des citoyens et des individus à émanciper ? D'autant plus que les chiffres montrent que les adultes entreprenant une formation continue réussissent d'autant mieux que leur niveau de culture générale est plus élevé.

LES DATES-CLÉS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Première étape : 17^e – 18^e siècle : les premières écoles techniques sont fondées.

1747 : Ponts et chaussées (besoin de création d'un grand réseau de routes).

1783 : École des mines de Paris formant les inspecteurs des mines dont l'exploitation est concédée par l'État.

1794 : École centrale des travaux publics (future polytechnique).

Deuxième étape : 1815 – 1879 : l'ère des initiatives locales.

1833 : la loi Guizot qui prévoit la création d'écoles primaires supérieures pour les enfants se destinant au commerce et à l'industrie.

1865 : Victor Duruy met en place dans les lycées un enseignement spécial destiné aux jeunes se destinant au commerce et à l'industrie.

Troisième étape, 1880-1918 : Création d'un réseau d'écoles techniques.

1888 : Création de l'inspection de l'enseignement technique.

1892 : Création des écoles pratiques de commerce et d'industrie.

1911 : création du certificat de capacité professionnelle, futur CAP. 1^{er} diplôme sanctionnant les études professionnelles.

1900 : rattachement de toutes les écoles pratiques au ministère du Commerce et de l'Industrie.

Quatrième étape, 1919 – 1958 : Institutionnalisation de l'enseignement technique et professionnel.

1920 : Millerand créé un sous-se-

crétariat d'État à l'enseignement technique rattaché au ministère de l'instruction publique.

1939 : création des CFA dont le premier objectif est la formation accélérée d'apprentis pour les industries d'armement.

1941 : création des CET.

1942-1943 : la délivrance des diplômes techniques devient monopole d'État.

1946 : organisation de la formation professionnelle des adultes dans le cadre du plan Monnet.

1947 : remise du plan Langevin-Wallon qui propose de diviser l'enseignement secondaire en 3 sections : une classique, une professionnelle et une pratique (apprentissage).

1952 : Création du BT, bientôt BTS.

Dernière étape, de 1958 à nos jours : Intégration de l'enseignement professionnel dans le système éducatif et problème de la massification.

1965 : création du BAC technique.

1969 : organisation des BEP.

1985 : Création du Bac pro, et transformation des LEP en LP.

1987 : création des 4^e et 3^e technologiques.

2000 : création d'un ministère délégué à l'enseignement professionnel.

Jean-Luc Mélenchon crée l'appellation lycée des métiers.

2008 : réforme de la voie professionnelle supprimant le BEP et raccourcissant le cycle Bac pro de 4 à 3 ans.

L'UFAL 73 PARTICIPE AU FORUM SOCIAL DE SAVOIE



De gauche à droite : Jean-Claude Bernard d'ATTAC 73, Leila Chaïbi du PG et Hélène Boucher de l'UFAL 73

L'UFAL 73 a collaboré au Forum Social Local (FSL) de Savoie initié par ATTAC 73 et composé de nombreuses associations, de syndicats et de certains partis politiques de gauche. Pendant un mois, de nombreuses manifestations ont eu lieu dans le département sur le thème « Les jeunes et la précarité ». Mais au-delà du thème annoncé, le but était de réfléchir à comment engager des actions citoyennes pour une démocratie renouvelée. Au programme du FSL : toute une série de conférences avec Étienne Chouard, Thierry Brugvin, Leila Chaïbi, Guy Dreux, « les mardis de la monnaie », une représentation théâtrale avec la Compagnie Strapon-tin « Et nous dans tout ça », un marché paysan, de la musique, et aussi des rencontres avec des conseillers prud'homaux...

L'UFAL de Savoie a été à l'origine de la création du Comité de défense de l'hôpital Public d'Aix les Bains ;

c'est pourquoi, afin de prolonger son action, elle a collaboré à ce Forum Social Local de Savoie. Elle revendique entre autres choses, un service public fort, au service de tous, que ce soit en matière de santé, d'éducation, de transports, de justice... L'UFAL s'interroge sur les moyens de faire entendre la voix des citoyens, des mouvements sociaux...

Pour en débattre, nous avons reçu Leila Chaïbi sur le thème : « quels débouchés politiques pour les mouvements sociaux ? », le samedi 1^{er} octobre 2011 à la MJC de Chambéry.

Ancienne militante du NPA, cofondatrice du collectif L'appel et la pioche (qui s'était fait remarquer dans les médias en organisant des pique-niques en supermarché afin de dénoncer la hausse des prix des produits de consommation courante, les marges excessives de la grande distribution) et ancienne co-présidente de

la fondation Copernic, Leila Chaïbi est aujourd'hui membre du Parti de Gauche. À partir de son expérience militante et du regard critique qu'elle porte sur ce parcours, nous avons tenté de dégager avec elle quelques propositions et les conditions qui pourraient permettre de faire advenir une véritable démocratie citoyenne :

- Comment peuvent se rejoindre mouvement des indignés et structures politiques ? Sur quelles revendications ?
- Comment le peuple peut-il vraiment gouverner ?
- Comment empêcher la cristallisation d'un pouvoir politique étatique ou technocratique décidant seul des choix de société ?
- Comment construire les instruments de contrôle des citoyens au sein des institutions - du local au global ?

Avec des connaissances théoriques appuyées par une expérience du terrain et une connaissance des réalités quotidiennes pour les avoir vécues, Leila Chaïba engagé un débat avec une quarantaine de personnes.

Samedi 22 octobre a eu lieu un débat/bilan. Malgré une participation que l'on aurait aimée plus forte, l'ambiance était sympa autour des promenades en calèche qui ont eu un succès auprès des enfants du quartier, la soupe était excellente, la bière aussi, et le casse croûte tout autant. Quant à la soirée, le spectacle a été à la hauteur de nos attentes. Ce FSL terminé, une réunion est prévue en novembre pour définir les prolongements de cette action.

Hélène Boucher,
UFAL 73

DANS LA MANCHE, L'UFAL MÈNE DES COMBATS SUR PLUSIEURS FRONTS !

L'UFAL 50 SE MOBILISE CONTRE LA LIGNE GRANDE VITESSE PARIS-NORMANDIE

Vendredi 21 octobre, l'UFAL de la Manche a publié un communiqué de presse à propos du projet ferroviaire de l'État d'une ligne à grande vitesse Paris-Normandie. Résultat : l'UFAL a été entendue par la presse locale avec 2 retombées dans les colonnes de *La Presse de la Manche* et *Ouest-France* !

Communiqué de presse du 21/10/2011 :

LIGNE GRANDE VITESSE PARIS-NORMANDIE : UN PROJET PHARAONIQUE QUI EST « LA FAUSSE BONNE IDÉE » !

L'UFAL 50 dénonce le projet de l'État soutenu par les Régions normandes (sauf EELV) qui le présente comme l'alpha et l'oméga du remède aux problèmes économiques de nos régions. Il faut désenclaver ! Certes, le Président Sarkozy a choisi de faire du Havre l'arrière-pays du futur grand PARIS, dotant ce port de tous les équipements. Ainsi AREVA a-t-il choisi ce port pour la construction d'éoliennes, coupant ainsi l'herbe sous le pied de tous ceux qui dans la Manche lui déroulent le tapis rouge depuis tant d'années.

La Cunard a choisi le Havre au détriment de Cherbourg pour les escales de ses paquebots : qui proteste localement ?

Il y a un moment que les car-ferries ont préféré Caen-Ouistreham à Cherbourg et il a fallu la pugnacité du député local pour sauver ce qui pouvait l'être. Et donc dans une quasi-unanimité il semble qu'on ait trouvé « la » bonne idée (après le fastship et le terminal charbonnier) : réclamer une LGVPN !

Si on se place dans la logique du développement du Havre, banco ! La Région haut-normande ne peut qu'insister.

Par contre, si cela fait gagner une poignée de minutes aux seuls habitants de Caen, qu'en est-il des autres résidents bas-normands ?

- des gares peu ou plus du tout desservies
- aucun gain de temps entre Caen et Cherbourg
- une augmentation très nette du prix du billet au moment où le pouvoir d'achat des familles est exsangue
- un doublement de la ligne actuelle : donc expropriations, travaux de grosses structures (le prix de celles-ci n'entre pas dans la première enveloppe exorbitante de 15 milliards d'euros !!! Chiffre qui n'est qu'estimatif).
- dégâts irréversibles sur la biodiversité, nuisances pour les nouveaux riverains.
- non-sens financier : pourquoi les habitants de la Manche devraient-ils mettre largement la main au porte-monnaie pour un service rendu quasi-nul ? Combien prennent le train tous les jours pour aller travailler à Paris ? Par contre où vont étudier nos jeunes majoritairement ? À Caen ! Et c'est encore un point où le bât blesse : pourquoi faire payer à leurs parents un service inexistant ?

L'UFAL, soucieuse de l'intérêt des familles, n'est pas hostile au contournement de Mantes, point noir du trafic ferroviaire. Elle défend tout projet de service public quand celui constitue un progrès certain pour l'égalité républicaine de tous les citoyens.

Elle s'insurge contre ce projet qu'elle qualifie de dantesque dans ses dimensions financières alors que pour un coût bien moindre, on peut remettre les lignes en état, redynamiser les lignes transverses et surtout créer une ligne de fret, dont la carence est rédhibitoire à un véritable désenclavement économique.

L'ÉCOLE PUBLIQUE GRAVEMENT MENACÉE À GRANVILLE

Dernièrement, le maire de Granville, Daniel Caruhel, a annoncé par un communiqué de presse sa décision de fermer l'un des quatre groupes scolaires de la ville, avec pour motif une baisse du nombre d'inscriptions d'enfants (alors que le réel problème est la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et donc le manque de dotation). Suite à cette annonce, les quatre associations de parents d'élèves (APE) se sont réunies pour refuser cette initiative. Le collectif constitué s'est mobilisé et a mis en place un véritable plan d'action : demande de rendez-vous avec le maire, diffusion d'une campagne d'affichage, création d'une page Facebook...

Les parents d'élèves refusent cet état de fait : « Nous n'accepterons pas de voir une école publique et républicaine disparaître. Nous lutterons et combattons jusqu'au bout avec l'UFAL pour nos convictions et combats pour la défense de l'école ».

Dominique Herpers,
UFAL 50

L'UFAL 87 DÉNONCE LE « HOLD-UP DE L'ÉTAT SUR LES MUTUELLES »



De gauche à droite : Maurice Sourdioux, Michel Canet et Jean-Luc Laguionie



Nicolas Pomiès, à la tribune, évoquant la marchandisation du secteur mutualiste.

Vendredi 28 octobre dernier, Michel Canet, président de l'UFAL, Jean-Luc Laguionie, président de l'UFAL de Limoges et Maurice Sourdioux, ont rencontré le Club de la presse de Limoges composé de deux journalistes de la presse écrite et un journaliste de radio.

Il leur a été présenté l'actualité de l'UFAL et le thème de la conférence prévue le soir même sur les mutuelles. Deux articles de presse ont relaté cette rencontre dans *L'Echo Haute-Vienne* et *Le Populaire du Centre*.

En soirée, Nicolas Pomiès, administrateur de l'UFAL et directeur d'une mutuelle indépendante, a fait un exposé sur les mutuelles et leur avenir au travers des dernières décisions

gouvernementales qui, en taxant encore plus les mutuelles, rendent l'accès aux soins toujours plus délicat pour les personnes défavorisées.

L'orateur a démontré combien depuis plusieurs années, une tendance était organisée pour transmettre une partie des acquis de la sécurité sociale vers les assurances privées. Les mutuelles indépendantes doivent résister à ces dérives et le meilleur moyen étant d'y adhérer.

En première partie, Michel Canet a expliqué pourquoi et comment l'UFAL engageait son action en liant le combat laïque et le combat social.

BROSSAC : L'ÉCOLOGIE SOCIALE ET RÉPUBLICAINE AU COEUR D'UNE SOIRÉE



Pierre-Marie Bourlon introduisant l'intervention de Christian Gaudray.

Dans le cadre de l'Université populaire du Pays Sud-Charente, Christian Gaudray, secrétaire général de l'UFAL et président de l'UFAL 33, a animé une conférence sur le thème « Pour une écologie sociale et républicaine », mercredi 23 novembre à Brossac.

Un journaliste de *La Charente Libre* était sur place. Voici un extrait de son article, paru le 01/12/2011 :

« Il faut essayer très vite de replacer l'être humain au centre des préoccupations quotidiennes, adopter une démarche de citoyenneté, refuser le capitalisme vert », confiait simplement ce mercredi soir avant le début de la conférence, Christian Gaudray, secrétaire national de l'UFAL, l'Union des familles laïques. Invité de l'Université populaire du Pays

Sud-Charente, que préside Pierre-Marie Bourlon, le vétérinaire urbain bordelais était venu animer une soirée autour de « L'écologie sociale et républicaine ».

Une petite assistance attentive venue participer a pu vivre une conférence bien articulée qui a su être un échange constant entre l'invité et la salle. Approche historique de l'écologie et naissance du développement durable puis triple critique du dogme de croissance, du productivisme mais aussi du dogme de décroissance ont laissé naître les questions centrales et les orientations à prendre.

Viser une production sociale et écologique, renouant avec utilité, qualité, solidarité, proximité bien-être, sera la conclusion de la soirée.